

donc appelées en Italie; ce qui permit au parti guelfe, devenu plus fort, de faire peser sur les Gibelins un joug de fer¹. Ces mesures causèrent le plus grand mal à l'Église, et à son bien-aimé Charles, car elles ranimèrent la vengeance dans le cœur des Siciliens, et leur donnèrent le courage du désespoir; elles ébranlèrent même la fidélité des Napolitains. Conduits par l'illustre amiral Roger de Loria, les Siciliens dispersèrent, près de Malte, après un rude combat, une escadre de vingt galères, que Charles avait envoyées de Provence², et battirent complètement, dans les eaux mêmes de Naples, la flotte de Charles-le-Boiteux, qui demeura prisonnier avec tous ses barons³. On commença aussi à crier dans cette dernière ville : « Mort au roi Charles, vive Roger de Loria. » Cependant l'affranchissement de la Sicile, qui échappa tout entière à son autorité, la reddition forcée ou volontaire d'un grand nombre de villes de la Calabre et de la Basilicate, et la captivité de son fils, portèrent un coup mortel au cœur de ce prince, dont la fortune avait jusqu'alors égalé l'ambition. Il mourut, le 7 jan-

¹ Chron. Foroliv : S. R. I. T. 22. — Chroni. Estens. A. 15. — Chron. — Parm. ib. T. 9.

² Nic. Special. Hist. Sic. L. 4. C. 26. S. R. I. T. 9.

³ Ibid.

vier 1285, léguant la guerre à son fils, le malheur aux peuples, et aux papes l'obligation de recouvrer la Sicile au milieu d'embarras cruels, occasionnés par des intérêts dynastiques fort peu sacrés. La mort emporta, dans la même année, le pape Martin, Philippe-le-Hardi et Pierre d'Aragon. Honorius succéda au pontife; Philippe-le-Bel au roi de France; Pierre laissa l'Aragon à Alphonse, son fils aîné.

Honorius, de la famille romaine des Savelli, trouva le pontificat engagé dans de nombreuses et graves difficultés, œuvre de son prédécesseur. Il s'appliqua à rechercher et employa tous les moyens que lui fournissait alors le sacerdoce pour chasser Jacques de la Sicile et placer Charles de Valois sur le trône d'Aragon : c'est dire que des censures furent lancées, des décimes levées sur les Églises. La fortune le servit mal en Espagne, d'où Philippe fut obligé de se retirer, et en Sicile, où Jacques, quoi qu'excommunié, ainsi que Constance, sa mère, fut solennellement couronné roi. Le pontife tourna ses pensées et sa sollicitude vers le royaume de Naples, dont les affaires étaient administrées par le comte d'Artois et le légat Gérard de Parme. Sachant que la Sicile s'était soustraite au joug de Charles, parce que ce prince ne connaissait de raison que sa volonté, il publia, pour calmer les Napolitains, aigris

et disposés à en faire autant, une excellente constitution politique, qui a pour titre : « Conventions du pape Honorius ¹ ». Benoît Cajétan la souscrivit avec treize autres cardinaux. En affirmant que ces lois douces et sages, à l'abri desquelles un peuple opprimé, et sans autre défense, n'avait plus besoin de recourir à la force brutale pour obtenir justice, furent conseillées par Cajétan, nous ne nous appuyons, il est vrai, que sur des conjectures ; cependant nous croyons trouver peu de contradiction si l'on réfléchit à la grandeur de la puissance dont il jouissait à la cour papale et à l'esprit qu'il porta sur le siège de saint Pierre ².

¹ Lunig. Cod. dipl. Ital. T. 2, p. 4023.

² L'officieux Giannone, tout scandalisé de cette puissance législative qu'à son avis le pape Honorius usurpait sur le royaume de Naples, s'empare de l'oreille des princes pour les avertir de bien se garder de confier le soin et le gouvernement de leurs états à d'autres qu'à eux-mêmes et à leurs plus fidèles ministres ; car, si, par respect ou par nécessité, ils laissent les pontifes s'y introduire, ceux-ci, d'abord, réservés et modestes, sauront bientôt, par leur admirable activité, changer en autorité et en domination ce qui n'était, au commencement, que conseil et dévouement, ils feront en sorte de devenir maîtres au lieu de rester pères, et les princes deviendront esclaves, de fils qu'ils sont. La conséquence de ces théories consolantes est que tous les étrangers qui parcouraient le royaume de Naples, en le pressurant, que leurs plus fidèles ministres, même ceux de Henri, du jeune Frédéric II et de Charles d'Anjou, étaient des hommes aussi estimables que précieux ; tandis que les papes, princes ita-

Cependant Charles II, échappé à la fureur des Siciliens, qui voulaient venger sur lui la mort de Mainfroi et de Conradin, languissait captif en Catalogne ¹. Représentant des droits de l'Église sur la Sicile, puisqu'on avait voulu les confondre avec ceux de la famille d'Anjou, il était l'espoir des pontifes, qui, obligés de s'employer à sa délivrance, ne le pouvaient sans quelque sacrifice de leurs propres intérêts. Il n'y avait pas signe de conciliation spontanée entre lui et ses vainqueurs, car Philippe IV, dit le Bel, allié à Jacques, roi de Majorque, son oncle maternel, avait recommencé, contre l'Aragon, la guerre suspendue à la mort de Philippe III. L'esprit raide d'Alphonse ne pliait pas devant les censures ; encore moins se rendait-il aux propositions pacifiques du pontife, alors surtout que ses armes

liens, qui essayaient de contenir ces pillards par la force de la religion, devaient être traités comme des fourbes et des usurpateurs. Nous ne savons jusqu'à quel point cette opinion eût été du goût des malheureux Siciliens, désespérés de la tyrannie de l'Anjou, ni ce qu'en penseraient tous les autres peuples, qui, ou modérés, ou impuissants, invoquent un droit contre la force. Honorius, pape et italien, usant du respect qu'inspirait le souverain sacerdoce et de la suzeraineté de l'Église sur le royaume pour créer ce droit, est un usurpateur astucieux ; mais, un aventurier qui agit en maître, ou plutôt en Turc, dans la maison d'autrui, est bien et dûment averti de ne pas se laisser mettre un frein.

¹ Richobal. in. Pomar. S. R. I. T. 9.

prospéraient en Aragon et que Loria, le marin le plus consommé et le plus redoutable de l'époque, le mettait à l'abri de toute inquiétude du côté de la Sicile. Le jeune prince Philippe s'affligeait moins de la captivité de Charles, qu'il n'aspirait à étendre sa propre puissance en Espagne. Seul, Edouard d'Angleterre, uni par les liens étroits du sang à ces princes, et plus âgé qu'eux, quoiqu'il n'eût que quarante-cinq ans, fut touché des lettres déchirantes des enfants de Charles¹, et s'employa à négocier sa mise en liberté. Il réunit en conférence, à Bordeaux, les ambassadeurs de France, d'Aragon, de Naples, de Sicile et de Castille. Là, il proposa pour obtenir la délivrance de Charles la cession aux Aragonais de la Sicile et des terres de la Calabre qu'ils avaient conquises ; de plus, la renonciation de Valois à ses prétentions sur le trône d'Aragon ; des conditions particulières et d'une moindre importance accompagnaient ces clauses principales du traité. Charles soupirait après la liberté ; Alphonse, quoique vainqueur, désirait la paix à cause de la lassitude de ses peuples et des appréhensions que lui donnait Sanche de Castille : Philippe se renfermait dans le silence ; mais Honorius faisait une vive opposition.

¹ Rymer, t. 2, p. 317.

Voyant, dans ces propositions, un traité définitif arrêté par Charles, le Pape lui écrivit énergiquement pour annuler les conventions¹, ne voulant pas, et, à bon droit, que la souveraineté de l'Eglise sur la Sicile fut sacrifiée aux intérêts de Charles, et qu'on osât échanger des droits si sacrés contre la liberté d'un homme. Vassal de saint Pierre, le Roi ne pouvait renoncer à ce royaume sans l'intervention du Pape, comme partie principale au traité. La guerre contre l'Aragon se ralluma, celle de la Sicile devint plus sanglante ; et Loria mit, une seconde fois, en déroute la flotte française dans le golfe de Naples et la dispersa, couronnant cette victoire par la reprise de la ville d'Agosta. L'indomptable Sicile épuisait les efforts des papes ; ils en mouraient à la tâche. Tel fut le sort d'Honorius. Durant les dix mois que le siège papal resta vacant, Édouard reprit les négociations pour la délivrance de Charles ; elles aboutirent au traité d'Oléron, qui assura la liberté du captif. Mais Philippe-le-Bel, qui jusque-là s'était tenu en dehors de ces arrangements, n'eut pas plutôt vu son oncle libre, et Alphonse demander la paix à Rome par des envoyés, qu'il poussa vivement la guerre que Jacques, roi de Majorque, faisait pour lui à l'Aragon².

¹ Rayn. 1287 4. 5. 6.

² Surita. annal. L. 4. C. 110. 111.

Successeur d'Honorius, Nicolas IV, que sa modération fit passer pour être favorable au parti gibelin, monta sur le siège pontifical dans des temps malheureux, où tout l'édifice religieux du moyen-âge allait de jour en jour s'écroulant. Premièrement, l'œuvre de la Terre-Sainte, objet des soupirs de tant de générations, abandonnée par les princes chrétiens, périssait dans l'enceinte menacée de Plolémaïs. Puis, le Sacerdoce, violemment repoussé du cœur de la société civile, ne pouvait, rentrant dans son sanctuaire, en défendre le seuil contre la tyrannie des princes qui l'y suivaient. Enfin, l'Eglise même de Rome était blessée dans ses droits temporels par la perte de la Sicile, que les souverains, négociateurs de la paix, ne craignaient pas de mettre dans la balance des accords comme une chose non sacrée. Ainsi, l'on n'apercevait plus, devant le successeur de saint Pierre, des monarques inclinant respectueusement la tête ; mais des avocats, le front haut et superbe. De ces trois maux qui frappaient au cœur le pontife romain, l'usurpation des droits ecclésiastiques par les princes, en vertu d'un droit que créaient les légistes, était le plus terrible. Nicolas en sentait toute l'étendue, et avec lui tous ceux auxquels leur âge avancé permettait de se rappeler le règne d'Innocent III, ou qui, par la maturité de leur jugement et de leur doctrine, prévoyaient les

tristes conséquences de cet abus. Nous pensons que, par cette double raison, Cajétan n'en fut pas le moins affligé ; car nous le trouvons travaillant à réparer ces maux dans sa troisième légation.

Tous les princes faisaient plus ou moins ouvertement la guerre à l'Eglise, en violant dans ses biens et dans les personnes qui lui étaient consacrées ses droits et sa liberté ; mais Denis, roi de Portugal, l'emportait sur les autres par ses voies de fait et par sa perversité. Fils d'Alphonse, ce prince cupide lui-même et emporté, qui, à la mort, avait pleuré les dommages causés par lui aux églises, il s'inspira plus de la malice que du repentir de son père. Clément IV, Grégoire X, Jean XXI, avaient échoué dans leurs avertissements au père, comme dans les censures dont ils l'avaient frappé ; aussi malheureux, Nicolas IV voyait, sans espoir de les corriger, les injustices du fils. Les vertus et l'exemple de la fille de Pierre d'Aragon, sainte Elisabeth, épouse de Denis, auraient dû modérer les passions de ce dernier ; malheureusement, les grands connaissaient déjà ce système d'accommodement, où l'on croit pouvoir, sans danger pour son âme, allier les bonnes œuvres et l'usurpation des droits ecclésiastiques. L'anathème que ses fautes lui avaient attiré de la part du Pape lui tenait au cœur, mais, sans le décourager ;

le peuple murmurait autour de lui, il feignait de ne pas l'entendre. A la fin, pourtant, il convint de remettre au souverain pontife le jugement de ses différends avec le clergé du royaume.

Les procureurs royaux et, ceux des églises arrivèrent à Rome. Martin, chantre de l'église de Talaveyra, et Jean, chanoine de Coïmbre, représentaient le Roi; l'archevêque de Brague, l'évêque de Coïmbre et celui de Lamega, étaient chargés des intérêts de l'Eglise portugaise. Le Pape nomma une commission pour entendre et juger l'affaire : elle se composait de trois cardinaux : Latino, évêque d'Ostie, Pierre, du titre de Saint-Marc, et Benoît Cajétan : tribunal vénérable, où la vertu et le talent réunis offraient à la justice les plus sûres garanties, car les deux premiers brillaient par une sainteté de mœurs éminente, et le troisième par sa science éprouvée du droit. Les débats s'ouvrirent dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure. Les prélats portugais se plaignirent de l'oppression qui pesait sur les églises et sur le clergé du royaume; oppression telle, qu'il n'y restait plus de vestiges de la liberté ecclésiastique : leurs griefs étaient résumés en quarante articles¹. Les juges prononcèrent et les parties se soumirent à la sentence :

¹ Rayn. 1289-17.

elle révoquait les lois d'Alphonse et de Denis, affranchissait les églises et les personnes des empiétements des laïques, et prononçait des peines contre les contrevenants. On voit, d'après les chefs d'accusation sur lesquels porta le jugement des cardinaux, que les procureurs royaux n'obtinent pour toute faveur que de répondre de l'innocence de leur roi quant au passé, et de sa fidélité à observer les conventions à l'avenir; car chaque article est constamment suivi de cette formule : « Jusqu'à ce jour, le Roi n'a pas fait cela, et nous promettons, en son nom, qu'il ne le fera pas¹ ». Toutefois le traité fut confirmé par des actes publics et par l'autorité du Pape, qui délégua le prieur des Frères prêcheurs de Lisbonne pour recevoir le serment du Roi et pour l'absoudre des censures².

Les affaires du Portugal étant réglées, Cajétan reçut une autre mission qui devait lui procurer une grande connaissance des hommes et des choses de l'époque. Nicolas lui ordonna de se rendre en qualité de légat, en France, où les affaires qui occupaient le plus l'esprit du pontife, prenaient une triste tournure et se brouillaient de plus en plus. L'œuvre de

¹ Rayn. Quod rex non fecit hactenus hæc, et promittunt ejus nomine quod non faciet in futurum.

² Rayn. 1289-40.

la Terre-Sainte touchait à sa fin ; Tripoli étant tombée, Ptolémaïs demeurait seule debout, mais pour devenir bientôt la proie de l'innombrable armée de Kélaoun Elalfi ¹, sultan d'Egypte, qui frémissait autour d'elle. Nicolas ressentait seul une vraie douleur du désespoir des fidèles de la Palestine ; les autres princes s'en réjouissaient, se gorgeant de décimes sacrées, sous le prétexte d'une croisade prochaine. Le clergé ne pouvait toujours rester impassible devant cette inique perception ; mais s'il résistait, se trouvant aux prises avec les officiers royaux, il ne manquait pas d'avoir le dessous. Ce que l'avarice convoitait, la tyrannie l'extorquait. Pour remédier à ces scandaleux abus, il fallait engager les princes à se croiser et à faire la guerre au sultan, ou les forcer à restituer les décimes, et, enfin, pour arriver au premier but, mettre la paix entre eux. Philippe se distinguait par son insolence envers les églises ; et comme il en dévorait la substance avec plus d'avidité que les autres, il était aussi le plus vivement opposé

¹ Kélaoun appelé par Fleury (Hist. ecclés.) Kélaoun-Elalfi et que les écrivains arabes nomment Kélaoun-Malek-al-Mansour-Saïf-Eddin, mourut empoisonné en 1290, en se rendant à Ptolémaïs ou St-Jean-d'Acre, dont il voulait faire le siège. Ce fut son fils qui s'en empara en 1291. Il est appelé Sérâf dans Sanuto ; Kalil-Aschraf dans l'Art de vérifier les dates ; Khalil dans Gibbon ; Kalil-Aschraf dans Bouillet.

à la paix ; son regard envieux fixé sur l'Aragon, il ne se fatiguait pas d'une guerre qu'on faisait pour lui. Cajétan et Gérard de Parme entrèrent en France porteurs des lettres de créance les plus flatteuses et les plus honorables : le Pape s'exprimait ainsi : « Plein de considération pour vos personnes, « dont nous connaissons les mérites éminents, les « nombreuses vertus, la probité délicate et éprou- « vée ; sachant que vous aimez la paix et la con- « corde ; que l'honneur et l'élévation des deux rois « Charles-le-Boiteux et Alphonse d'Aragon vous « sont à cœur ; voulant montrer toute notre affec- « tueuse sollicitude pour la conclusion de ce traité, « nous vous ordonnons, par ces lettres apostoliques, « d'accepter de bonne grâce, par respect pour Dieu, « le fardeau que nous vous imposons de vous ren- « dre dans ce pays (en France). Il nous en coûte « beaucoup de nous séparer de vous dont la pré- « sence nous est si précieuse. Employez-vous à « traiter cette affaire et tout ce qui s'y rattache, « selon que, dans votre habileté et votre prudence, « vous croirez le plus utile à la paix du monde, à « la gloire de Dieu et du siège apostolique, aux in- « térêts de la Terre-Sainte, qui occupe la première « place dans nos pensées. » Nous ne trouvons guère de lettres où le pontife exprime ainsi son déplaisir